

## **CTP du 29 janvier 2008**

L'ordre du jour de ce CTP ne nous y conduit pas, mais nous voulons cependant revenir sur la récente journée de grève et de manifestations du 24 janvier.

Sur la plate forme revendicative « pouvoir d'achat-emploi-statut », c'est d'abord le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (actifs et retraités) et l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales qui prévalent. L'inquiétude grandit quant aux conséquences des suppressions de postes qui ne sont que le résultat de la volonté affichée de diminuer les dépenses de l'État. Qu'en sera-t-il de la qualité du système éducatif, qui n'est pas prise en compte? Nous sommes pessimistes.

Cette grève du 24 janvier a vu aussi une tentative d'implantation d'un service minimum, dans quelques communes nivernaises volontaires. L'UNSA Education n'adhère pas à cette idée ministérielle très vite mise en place. Trop vite même car toutes les conséquences, notamment en terme de responsabilité de l'État et des collectivités territoriales, ne sont pas tranchées.

Toujours à propos de cette journée de grève, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nombre de directeurs d'école ont été décontenancés par la teneur de votre circulaire, en date du 22 janvier, relative au nombre prévisionnel d'enseignants grévistes. À ce jour, le fonctionnaire n'est pas tenu de faire connaître, avant la grève, sa participation à ce mouvement. Certes, les enseignants des écoles assument pleinement leurs responsabilités et les parents sont informés si leur enfant n'a pas cours. Cela ne veut pas dire que ces personnels soient d'accord pour qu'on ampute délibérément leur droit de grève, bien au contraire !

La présente carte scolaire 2008 s'inscrit dans les insuffisances du budget 2008 :

- la baisse du nombre de postes au concours,
- les suppressions de postes dans le second degré et chez les personnels administratifs,
- l'insuffisance de créations dans les secteurs sociaux et de santé, ainsi que dans le 1<sup>er</sup> degré auront pour conséquences un accroissement des difficultés à faire fonctionner les services, la fragilisation des établissements, une accentuation des inégalités et une réduction de l'offre de formation restructurée comme dans l'enseignement professionnel, l'impossibilité de mettre en place des dispositifs visant la réussite de tous les jeunes.

Ajoutons encore que la suppression de la formation bac pro en 4 ans se fait en dépit de la réussite reconnue des BEP et que les effets espérés de la réduction sur 3 ans pourraient bien rester des mirages !

Nous terminerons cette intervention en condamnant la décision ministérielle unilatérale de reporter la carte scolaire du 1er degré après les municipales. Le report à début avril amènera en effet à une compression du calendrier :

- réduisant de 2 mois la concertation préparatoire à l'élaboration des mesures,
- compliquant les décisions municipales consécutives aux ouvertures de classes (commande de matériel, travaux...),
- perturbant les opérations de mouvement des personnels avec des risques de retard dans les affectations.

Cette mesure est totalement inédite. Jusqu'à présent, la non-superposition du calendrier électoral avec celui de la carte scolaire se faisait par un avancement des opérations administratives. On conciliait ainsi un principe républicain avec l'intérêt des élèves et des personnels.

Aujourd'hui, le politicien a pris le pas sur le républicain. Le SE-UNSA dénonce cette confusion des genres après avoir vainement demandé au ministère de revenir sur sa décision.

Ce qui semble aujourd'hui primer au sommet de l'État, c'est le mépris des fonctionnaires qui le servent, la médiatisation de simulacres de négociations et, sous le masque de la rupture, le désir de détruire ce que des générations de Français ont contribué à bâtir : la solidarité, le bien commun et la recherche d'une société plus juste pour tous.

Ce sont ces valeurs que nous défendrons obstinément.